

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



La fiche pays est disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

Irlande

2019

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		IRLANDE	FRANCE
Superficie	km ² - 2017	70 280	549 087 *
Population	Mhab 2017 et évolution 2017/16	4,8 + 0,9 %	67,1 + 0,4 %
Indice de développement humain (IDH)	2016	0,923 8 ^e rang mondial	0,897 21 ^e rang mondial
PIB	Md€ - 2017	295	2 285
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2017/16	7,8	1,8
PIB / habitant	€ - 2017	61 354	34 050
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2016 **	0,92	1,5
Surface arable	Mha - 2015	1	18,5
Surface forestière	Mha - 2015	0,8	17
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2017	+ 34,2	- 25
Balance commerciale agroalimentaire	Md€ - 2017	Exports : 11,4 Imports : 7,2 Solde : 4,2 (source CSO)	Exports : 61,1 Imports : 55,4 Solde : + 5,7 (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires (y c. agricoles) vers l'autre pays	M€ - 2017	Irlande vers France : 941 variation 2017/16 : + 12,2 % (source Douanes France)	France vers Irlande : 445 variation 2017/16 : - 1 % (source Douanes France)

Source Banque mondiale

* 549 087 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

+ L'agriculture et l'agroalimentaire constituent le principal secteur économique indigène de l'Irlande, important tant du point de vue économique (10,6 % des exportations, 8,6 % de l'emploi total) que politique (le découpage électoral de l'Irlande donne une pondération importante aux comtés ruraux).

+ L'agriculture irlandaise est dominée par l'élevage et la production laitière fondée sur une période de pâturage de plus de 300 jours par an. L'élevage bovin est largement dominant avec les deux-tiers des zones de pâturage utilisés à cet effet. La stratégie agricole irlandaise repose sur une très forte ambition de croissance de sa production et de ses exportations.

+ La production agricole et agroalimentaire irlandaise est principalement destinée à l'export (90 % de la production laitière). Le principal client de l'Irlande est le Royaume-Uni (37 %

des exportations agroalimentaires en 2016), ce qui induit une attention particulière à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et une crainte pour les conséquences sur le secteur.

+ Si la stratégie de communication à l'export est centrée sur la réputation de l'Irlande comme île « verte » (alimentation bovine provenant essentiellement des pâturages), la préoccupation environnementale s'inscrit au centre des débats politiques irlandais. En effet, les émissions de gaz à effet de serre sont issues pour plus de 35 % du secteur agricole alors que la production ne cesse d'augmenter.

+ Les relations franco-irlandaises en matière d'agriculture sont particulièrement bonnes, fondées sur une grande convergence de vues concernant à la fois la politique agricole commune et les négociations commerciales internationales.

Production agricole et de la pêche

Activité agricole : les deux-tiers des terres irlandaises sont utilisés pour l'agriculture sur une SAU de 5 millions d'hectares. L'agriculture irlandaise repose principalement sur les pâturages (80 % de la SAU), avec un taux annuel de croissance de la végétation qui dépasse la moyenne européenne de plus d'un tiers. L'élevage bovin demeure le principal secteur en matière d'utilisation des sols, occupant plus des deux-tiers de la zone de pâturage. La production ovine se développe sur environ un dixième de la zone de pâturage et occupe essentiellement des terres pauvres, landes de faible qualité, accidentées et montagneuses. Les exploitations ovines sont dispersées dans l'ensemble du pays, mais ont tendance à être plus nombreuses dans les comtés au relief accidenté et surtout le long de la côte Ouest, où la qualité des sols est moins favorable aux autres productions agricoles. La production de céréales est limitée à environ 7 % des terres agricoles et se trouve principalement dans le Sud du Leinster et l'Est du Munster.

En décembre 2016, on recense 6,6 millions de bovins, 3,4 millions d'ovins et 1,5 million de porcs.

Exploitations : le recensement agricole de 2013 dénombrait 139 600 exploitations contre 139 829 en 2010. La taille moyenne des exploitations en Irlande est de 32,5 hectares. La majorité des exploitations sont familiales.

Emploi : les secteurs agricole et agroalimentaire emploient en 2016 173 500 personnes, soit 8,6 % de l'emploi total. 112 900 personnes travaillent dans les secteurs de l'agriculture, la forêt et la pêche, auxquelles s'ajoutent 51 900 employés dans la transformation, 4 700 dans les boissons et 4 000 dans le traitement du bois.

Démographie : l'âge moyen des agriculteurs est de 57,5 ans. Seuls 6,8 % des agriculteurs ont moins de 35 ans, tandis que 25,3 % sont âgés de plus de 64 ans. L'Irlande est consciente de la nécessité d'œuvrer en faveur du renouvellement générationnel. Le *Land Mobility Service* a été lancé en 2014 par *Macra na Feirme* (syndicat des jeunes agriculteurs irlandais). L'accès à la terre est un problème récurrent pour les jeunes agriculteurs et l'industrie agricole.

Revenus agricoles : selon le Teagasc, l'Agence pour le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le revenu agricole familial moyen était de 31 900 € en 2017 (23 848 € en 2016). L'estimation du revenu moyen des agriculteurs irlandais par secteur en 2016 (source *Irish Farmers Association*, principal syndicat agricole irlandais) s'étale entre 53 000 €/an dans le secteur laitier et 22 500 €/an dans le secteur céréalier. Le revenu agricole reste fortement tributaire des paiements directs de la PAC (1,5 Md€ par an au titre du paiement de base et du programme de développement rural). En 2016, le paiement moyen était de 17 804 €, représentant en moyenne 75 % du revenu.

Pêche : le secteur de la pêche en Irlande comprend une flotte de près de 2 000 navires, employant environ 6 000 personnes ; les exportations s'élevaient à 246 M€.

Politique agricole

Food Wise 2025, la stratégie agricole irlandaise : *Food Wise 2025* s'appuie sur des analyses menées à l'échelle internationale concluant à une forte croissance de la population mondiale et à une occidentalisation des régimes alimentaires qui généreront une augmentation de la demande de produits agroalimentaires, et notamment de produits laitiers (chiffres OCDE/FAO : +1,2 % à 1,9 % pour la consommation de lait dans les pays en développement et +0,2 % à +0,9 % dans les pays développés).

Une première stratégie, *Food Harvest 2020*, avait été lancée en 2010, fixant des objectifs ambitieux d'augmentation de la production agricole et des exportations agroalimentaires à l'horizon 2020. Fin 2016, les exportations de produits agroalimentaires se sont accrues de 41 % par rapport à leur niveau de 2009 : la cible de 42 % d'augmentation à horizon 2020 était ainsi en passe d'être réalisée avec trois ans d'avance.

S'inscrivant dans la continuité de *Food Harvest 2020*, *Food Wise 2025*, publiée en 2015, constitue la stratégie de développement à dix ans du secteur agricole et agroalimentaire en Irlande, identifiant les opportunités et les défis auxquels il est confronté. Les objectifs de *Food Wise 2025* sont d'**augmenter la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur agroalimentaire irlandais de 70 %, de développer la valeur de la production primaire de 65 %, à 10 Md€, et de créer 23 000 nouveaux emplois.** *Food Wise 2025* vise **une croissance de la valeur des exportations de l'industrie agroalimentaire afin d'atteindre 19 Md€ en 2025, soit 85 % d'augmentation** par rapport à la moyenne constatée en 2012-2014. Cette hausse sera portée en priorité par le secteur laitier, mais aussi par la production carnée, les produits de la mer et les produits transformés. Cette stratégie s'inscrit dans une approche holistique de l'agriculture en développant des actions de développement durable et de gestion des ressources naturelles (programme *Origin Green*), de relation avec les autres industries, de formation et de partage des connaissances ainsi que de recherche.

« Origin Green », le label développement durable de la filière agroalimentaire : le programme *Origin Green* a été lancé en 2012 afin de structurer la démarche de l'ensemble des acteurs de la filière agroalimentaire irlandaise en matière de développement durable. Reposant sur une approche factuelle fondée sur la science et l'innovation, *Origin Green* fournit aux exploitations agricoles et aux entreprises de

transformation un cadre d'objectifs mesurables, suivis et évalués par un système de contrôle indépendant dans des domaines tels que les émissions de GES et l'empreinte carbone, l'énergie, les déchets, l'eau, la biodiversité et la durabilité sociale. Géré par *Bord Bia*, l'agence de promotion des produits agricoles et agroalimentaires, le programme *Origin Green* fonctionne à l'échelle nationale et a conduit à plus de 137 000 évaluations dans les exploitations bovines et laitières. Fin 2016, 100 % des exploitations laitières, 92 % de la production bovine destinée à l'export et 500 sociétés de l'industrie agroalimentaires participaient au programme.

Émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole : les problématiques environnementales et de changement climatique sont des enjeux majeurs pour le secteur agricole qui représente plus du tiers des émissions globales de GES (et 40 % des émissions hors ETS) alors que la stratégie *Food Wise 2025* s'inscrit dans une augmentation de la production. Sous l'impulsion du ministère irlandais de l'Agriculture, les efforts environnementaux du secteur sont dirigés, non pas sur une réduction globale des émissions de GES, mais sur une réduction de l'intensité de ses émissions par quantité produite (ex : diminution du coût environnemental de production par litre de lait ou kg de viande). En pratique, cela implique que les émissions globales du secteur agricole irlandais continueront d'augmenter ou au mieux de stagner. En 2016, les émissions ont augmenté de 2,7 %, ou 520 kt eq CO₂, en lien avec l'accroissement du cheptel bovin de 6,2 % et de la production de lait de 4,4 %.

L'Irlande est membre du Groupe des amis de l'agro-écologie, qui rassemble les ambassadeurs, représentants permanents auprès de la FAO des pays se déclarant intéressés par les démarches écologiques.

Politique agricole commune : le caractère bénéfique de la PAC 2014-2020, négociée sous présidence irlandaise, fait désormais l'objet d'un consensus. Dans la perspective des négociations post-2020, l'Irlande réaffirme le rôle fondamental que doit jouer la PAC pour le développement économique de l'UE dans une approche plus intégrée en lien avec les autres enjeux et défis sociétaux. Elle souhaite une PAC 1) renouvelée (mais sans réforme fondamentale), 2) simplifiée et introduisant de la souplesse entre les deux piliers (tout en demeurant attachée au second pilier et à son caractère optionnel), 3) au budget préservé et sécurisé (malgré la perte de la contribution britannique au budget européen), 4) qui réponde aux défis économiques (notamment la volatilité des marchés agricoles) et environnementaux. Les convergences de vues, à ce stade, entre la France et l'Irlande sur les grandes orientations ne doivent pas dissimuler des difficultés prévisibles sur certains mécanismes (aides couplées, prédominance des mécanismes de marché).

Mécanismes de lutte contre la volatilité des prix : les

acteurs du secteur agroalimentaire irlandais ainsi que les autorités publiques sont particulièrement préoccupés par la volatilité des marchés internationaux ainsi que par leur influence sur le prix des produits agricoles et le revenu des agriculteurs. Les autorités irlandaises sont attachées à développer des mécanismes de marché permettant de lutter contre cette volatilité. Les coopératives laitières, Glanbia en premier lieu, ont ainsi développé des contrats à prix fixe qui garantissent les agriculteurs contre une baisse des cours, ainsi que des prêts à taux réduits dont les mensualités sont modulables en fonction du prix du lait. Le gouvernement irlandais s'est inspiré de ces pratiques pour instituer, dans son budget 2017, un fonds de prêts aux agriculteurs pour leurs besoins en trésorerie (Agri Cashflow Support Loan Scheme) : il s'agit de prêts plafonnés, à taux réduits (par rapport au marché bancaire) et à moyen terme. Ce mécanisme a été reconduit dans le cadre du budget 2018.

Échanges commerciaux

L'agriculture irlandaise est essentiellement tournée vers l'export. 90 % de la production laitière irlandaise étant destinée à l'export, la consolidation de ses débouchés actuels et la conquête de nouveaux marchés sont vitales pour le pays. La stratégie de communication à l'export est très offensive et centrée sur la qualité et la valeur ajoutée des produits, mais aussi sur la réputation de l'Irlande comme pays « vert », produisant du lait et de la viande dans des conditions « naturelles ». La réorganisation du secteur agroalimentaire irlandais dans les années 1980 autour de quelques coopératives telles que Kerry group, Glanbia ou Greencore, a permis de doter le secteur d'acteurs d'envergure internationale capables de porter les ambitions du pays à l'export.

En 2016, les exportations du secteur agroalimentaire ont totalisé 12,2 Md€, soit 10,6 % des exportations totales de marchandises. Elles restent vulnérables aux fluctuations monétaires, avec environ 70 % des exportations destinées aux marchés situés en dehors de la zone euro. En particulier, la faiblesse et la volatilité sous-jacentes de la livre sterling ont eu une incidence négative sur la valeur des exportations à destination du Royaume-Uni sans impacter toutefois leur compétitivité. À titre d'exemple, on constate qu'en 2017, les exportations de produits laitiers à destination du Royaume-Uni ont progressé de 15 % par rapport à 2016.

Principaux partenaires commerciaux : le Royaume-Uni est le principal partenaire commercial de l'Irlande. En 2016, et selon le *Central statistic office*, les exportations agroalimentaires vers le Royaume-Uni ont totalisé 4,8 Md€ et les importations 3,7 Md€ avec un excédent commercial de 1,1 Md€. Viennent ensuite les États-Unis (1 Md€ d'exportations), la Chine (950 M€), la France (770 M€), les Pays-Bas (740 M€) et l'Allemagne (640 M€).

Principaux produits à l'export : en matière agroalimentaire, les produits laitiers représentent près du tiers des exportations (32,4 % en 2016 pour une valeur de près de 4 Md€), suivis par le bœuf (18,5 % pour 2,2 Md€), les boissons (10,6 %), la viande de porc (6 %) et les produits de la mer (4,5 %).

La France est le 4^e client de l'Irlande en matière agricole, derrière le Royaume-Uni, les États-Unis et la Chine. Elle est également son 4^e fournisseur, derrière le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Allemagne, mais devant les États-Unis, l'Espagne et la Belgique. La balance des échanges est déficitaire pour la France (- 496 M€ en 2017).

Les exportations agroalimentaires françaises vers l'Irlande se sont élevées à 445 M€ en 2017, ne reprenant pas après la baisse de 10 % en 2016. Le premier poste est constitué par les boissons (90 M€, vins pour près de 60 %, alcools et bières), suivi des sucres et des céréales (+ 47 %), de 54 M€ chacun, et des produits laitiers (39 M€, - 21 %, après une baisse de 20 % déjà en 2016, baisse des fromages notamment); les exportations de graisses et huiles et de cacao et préparations enregistrent une forte chute, continue pour ce dernier poste. Nos exportations d'animaux vivants, de viande et de poissons s'élèvent à près de 20 M€ pour chacun des trois postes, mais sont en forte baisse.

Les importations agroalimentaires françaises originaires d'Irlande se sont élevées à 941 M€ (+ 12 %) en 2017. Les trois premiers postes sont les viandes (328 M€, viande bovine pour 126 M€ et viande ovine pour 94 M€), les produits laitiers 179 M€ (beurre) et les poissons (164 M€), tous trois en forte hausse, respectivement de 6,25 et 16 %.

IMPACT DU BREXIT SUR LE SECTEUR AGRICOLE IRLANDAIS

Le secteur agroalimentaire (viande et lait notamment) est le plus exposé au Brexit en raison de sa dépendance disproportionnée au marché britannique par rapport à d'autres secteurs de l'économie irlandaise. Le Royaume-Uni est le deuxième partenaire commercial de l'Irlande, absorbant 14 % de ses exportations de biens et étant à l'origine de 14 % de ses importations totales. Le secteur agro-alimentaire représente 30 % des exportations irlandaises à destination du Royaume-Uni (2 % des exportations totales irlandaises), et le Royaume-Uni est la destination de 40 % des exportations du secteur agro-alimentaire irlandais.

Au-delà du risque potentiel d'instauration de barrières tarifaires, l'un des principaux enjeux concerne la convergence réglementaire et de régulation en matière sanitaire et phytosanitaire, ainsi que l'instauration de mécanismes de coopération et d'équivalence dans les contrôles entre l'Irlande et le Royaume-Uni, afin de permettre les échanges les plus fluides possibles entre les deux pays.

Il convient de distinguer les enjeux qui s'attachent aux relations entre l'Irlande et la Grande-Bretagne (relation Est-Ouest) de ceux spécifiques à l'Irlande du Nord (relation Nord-Sud).

1/ En ce qui concerne les relations Est-Ouest, les principaux sujets sont les suivants :

Pêche : la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait restreindre la zone de pêche, en particulier pour l'Irlande. Environ 35 % des activités de pêche irlandaises sont effectuées dans les eaux britanniques. Le 3 juillet 2017, le Royaume-Uni a annoncé son intention de sortir de la Convention de Londres de 1964 sur les pêches qui régissait l'accès aux eaux territoriales britanniques (bande des 6-12 milles).

Bœuf : environ 52 % de la production bovine est exportée au Royaume-Uni (2,4 Md€), 46 % dans les autres pays de l'Union européenne et 2 % vers les marchés internationaux. Sur les 46 % d'exportations au sein de l'Union européenne, la moitié transite par le Royaume-Uni.

Secteur laitier : le Royaume-Uni est la principale destination des exportations de produits laitiers irlandais, avec 53 % du fromage (126 000 tonnes, dont 78 000 de cheddar, soit 82 % du cheddar est exporté au Royaume-Uni) et 29 % du beurre irlandais.

Maraîchage : l'industrie irlandaise des champignons, la 5^e plus importante de l'Union européenne, a une production annuelle d'environ 120 M€, dont 80 à 90 % est exportée au Royaume-Uni.

« Landbridge » : la compétitivité de la liaison terrestre via la Grande-Bretagne (dite « Landbridge ») pour commercer avec le continent pourrait être affectée par la sortie du Royaume-Uni de l'union douanière. Cela impliquera de modifier les chaînes d'approvisionnement. En effet, 40 % du fret maritime irlandais a pour destination des ports britanniques et 80 % du fret routier à destination du continent transite par le Royaume-Uni.

2/ En matière de relations Nord-Sud, le Brexit aura un impact direct sur les échanges agricoles en raison de la densité des **flux transfrontaliers** : 40 000 personnes traversent quotidiennement la frontière. Les flux d'échanges agroalimentaires entre le Nord et le Sud sont également très significatifs : plus de 350 000 ovins, 55 000 bovins et 813 millions de litres de lait transitent par an. En cas de « hard Brexit », la réinstauration d'une frontière terrestre et des barrières douanières entre le Nord et le Sud de l'Irlande ralentirait significativement le transport routier

(environ 825 000 véhicules traversent la frontière chaque semaine). En l'absence de « hard Brexit », la convergence réglementaire sera essentielle pour assurer la fluidité des échanges Nord-Sud. De plus, des difficultés particulières vont se poser pour **certaines exploitations s'étendant des deux côtés de la frontière**.

Une autre difficulté concerne le label utilisé pour les produits agroalimentaires autour de la marque « Irlande ». Or, le Brexit fait peser un risque de divergence de réglementation ou de régulation, notamment en matière sanitaire, de part et d'autre de la frontière.

Accords internationaux

L'Irlande estime qu'il convient d'adopter une position équilibrée permettant le développement des échanges internationaux sans mettre en danger le secteur agricole (notamment bovin) européen. Elle présente une position défensive visant à obtenir la garantie du respect des règles et standards sanitaires européens ainsi qu'en matière de traçabilité, de bien-être animal et de protection de l'environnement. Elle est attachée à une prise en compte anticipée de l'impact des accords commerciaux sur l'économie du marché intérieur ainsi qu'au renforcement de la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de la lutte contre les pratiques commerciales déloyales.

Les négociations avec le Mercosur ont soulevé une forte opposition de l'Irlande, notamment en ce qui concerne le bœuf.

Relations bilatérales

La France et l'Irlande partagent des points de vue globalement très proches en matière de politique agricole et agroalimentaire. Les deux pays s'inscrivent dans des perspectives convergentes en matière de négociations à la fois de la PAC post 2020 et du cadre financier pluriannuel 2021-2027 en vue de maintenir un budget ambitieux pour la PAC. Sur les sujets relatifs à la pêche, l'Irlande soutient l'initiative de la France visant à améliorer la préparation du Conseil TAC et quotas. Les positions de l'Irlande et de la France sont également traditionnellement proches sur les sujets plus techniques tels que la filière bovine. À ce titre, la France et l'Irlande ont fait cause commune pour défendre le secteur bovin européen dans le cadre des négociations en cours avec le Mercosur. Des échanges fréquents ont lieu avec le ministère de l'agriculture irlandais.

Sources : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ambassade de France en Irlande, Ambassade de France au Royaume-Uni, Banque mondiale, Business France

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP